

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

Sénat

Le Secrétaire Général

N° /S.G

00000098

02 NOV 2010
Nouakchott, le
الرقم ع.ا.

الأمين العام
Le Secrétaire Général

DAF
1/11/10
LPS
2/11/10

A

**Monsieur le Président
de l'Autorité de Régulation**

Objet : Transmission décision de nomination d'un membre.

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre n° 1172/AR/CNR/PR, du 02/11/2010, Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, la décision de nomination de notre membre au Conseil National de Régulation.

MOHAMED EL MOKHTAR OULD ITAWAL OUMROU.



Autorité de Régulation
Arrêté 02/11/10
Enregistré sous 1172

DECISION N°001/2010

Portant nomination d'un membre du Conseil
National de Régulation

LE PRESIDENT DU SENAT

Vu, le règlement du Sénat,

Vu, l'article 7 de la loi n° 99-019 du 11 juillet 1999 relative aux Télécommunications.

Vu, la loi 2001-18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Kane Isma est nommé membre du Conseil National de Régulation.

Article 2 : la présente décision sera publiée suivant la procédure d'urgence et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le 02/11/2010

BA MAMADOU DIT M'BARE

